

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 Novembre 2024

Le conseil municipal dûment convoqué le 29 octobre 2024 s'est réuni en session ordinaire jeudi 14 novembre 2024 à 19 heures 00, sous la présidence de Jérôme Peyrat, Maire.

Etaient présents : Michèle Courbrant Laëtitia Delbos, Nicolas Guillemet, Hervé Lacour, Nathalie Lavergne, Jean-Marc Monfefoul, Régis Ongaro, Jérôme Peyrat, Sandra Roche, Marie Salles, Jacques Tuneu

Secrétaire de séance : Sandra Roche

Le maire demande l'autorisation au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour, concernant la création d'un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cet ajout.

I - PROJET DE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 SEPTEMBRE 2024

Projet est approuvé à l'unanimité des membres.

II - ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE « PREVOYANCE » PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA DORDOGNE

Au 1er janvier 2025, les collectivités ont l'obligation de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents pour le risque « Prévoyance » à hauteur de 7€ minimum par agent par mois. Cette couverture est facultative pour l'agent, la collectivité ne participera aux frais uniquement pour les agents qui souscriront un contrat.

Le conseil municipal propose une participation à hauteur de 25.00€ par agent, ce montant est voté avec 10 voix pour et une abstention.

III - CREATION D'UN POSTE AU GRADE DE REDACTEUR

Pour donner suite à l'inscription sur liste d'aptitude de promotion interne au grade de rédacteur, catégorie B de l'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, il convient de créer ce poste pour la nomination de l'agent.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

IV - CREATION DE POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{EME} CLASSE

Le contrat d'un agent administratif arrive à son terme le 20 décembre prochain, la collectivité a fait le choix d'un renouvellement par reconduction expresse. Le poste doit néanmoins faire l'objet d'une publication et d'une procédure de recrutement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

V - DECISION MODIFICATIVE : VIREMENT DE CREDIT SUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Cette décision modificative est en lien avec les frais d'achat des chapiteaux, frais partagés entre plusieurs communes, les comptes d'imputation n'étant pas créditeurs, il convient de procéder à des virements.

Le Maire propose

Une augmentation de crédit de + 11 169 € au compte 673

Une diminution de crédit de - 11 169 € au compte 023

Une diminution de crédit de - 11 169 € au compte 021

Une augmentation de crédit de + 11 169 € au compte 13241

Décision modificative adoptée à l'unanimité.

VI - EXTENSION DES TOILETTES PUBLIQUES

Les toilettes publiques devenant obsolètes et trop petites par rapport au public accueilli, une étude a été réalisée pour procéder à l'agrandissement et à la rénovation du bâtiment existant. La capacité d'accueil et le nombre de sanitaires vont être doublés.

La livraison des nouvelles installations est prévue pour le printemps 2025.

VII - POINT LOTISSEMENT DES BOUYGUES

La commune doit créer un budget annexe pour la réalisation de ce projet.

L'achat de la parcelle et sa viabilisation s'élève à environ 95 000€.

La parcelle sera divisée en lots (3 de 1000M2 et 1 de 1200M2).

Une prochaine réunion déterminera le prix de la parcelle au M2 et le mode de financement de cet investissement.

VIII - ACHAT TRACTEUR

L'ancien tracteur sera vendu à un particulier au tarif de 15 000€.

Un tracteur neuf va être acheté pour la somme de 69 600€.

Pour pouvoir faire cet achat il convient de faire un mouvement de crédit, le maire propose

- 70 000 € au compte 2152 opération 57 aménagement entrée Est
- + 70 000 € au compte 2158 opération 20 achat de matériel

Le conseil municipal adopte ces décisions à l'unanimité des membres

IX - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2023 DU SMAEP DU PERIGORD NOIR

Le maire présente le rapport annuel le RPQS du SMAEP, le conseil municipal prend acte de ce rapport à l'unanimité.

X - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC 2023 DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE

Le maire présente le RPQS de la commune qui est adopté à l'unanimité.

Le service d'assainissement collectif devait devenir une compétence communautaire à compter du 01.01.2025, mais il semblerait que celui-ci reste géré par la commune. Cette décision devrait être confirmée.

XI - ADHESION 2025 AU COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE

L'adhésion au CDAS permet aux agents l'accès à diverses offres tels que chèques cadeaux, places de cinéma, chèques vacances ...)

Le coût annuel est d'environ 2000€

XII - QUESTIONS DIVERSES

- Il a été décidé de renouveler le bail du local de M Besançon, boutique Arte Cuir pour la saison prochaine.
- Le président du Sivos souhaiterait pouvoir faire appel au service technique de la mairie de La Roque Gageac lorsqu'il y a des petits travaux à faire en urgence, le numéro de JP Barland lui sera communiqué.
- La Roque accueillera le conseil communautaire du jeudi 12 décembre 2024, le repas offert aux participants à l'issue de la réunion sera confectionné par Regis Ongaro. Les élus de La Roque Gageac sont conviés à la réunion ainsi qu'au dîner.
- Pour donner suite à la demande des riverains du lieu-dit Gaillardou, le conseil départemental propose la pose de panneaux stipulant une limitation de vitesse, il conviendra peut-être de créer une zone de limitation de vitesse à 50km/heure. Benoit Secrestat rencontre le maire le jeudi 12 décembre afin d'étudier la meilleure des solutions.
- Le maire fait un point sur les crédits en cours engagés par la municipalité, ceux-ci sont en constante baisse, 2 emprunts principaux concernent le budget commune (correspondant principalement à la sécurisation du rocher et à la traversée du bourg) l'autre étant au niveau de l'assainissement collectif. D'autres emprunts moins importants concernent l'achat de véhicules ou encore la construction du DAB.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21h00